

VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux

le : premier Décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame MARTIN Agnès, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Novembre 2022

PRESENTS : MM MATTON François, VILLETTE Séverine, SILVE Didier, VARINOT Siriane, DIGNAC Elisabeth, SIMONI Chantal, MURET Philippe, VOTA Serge, BERNE Hervé, BRUNET Sylvie, REYNAUD Patrice, BEC Florence, HERMELIN Grégory, CASCANT Mélanie, BRUNO Sébastien.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	16
votants	20

Absents ayant donné pouvoir :

*Madame WANIART Anne-Marie à Monsieur MATTON François,
Madame MARCELLINO Anne-Marie à Madame MARTIN Agnès,
Madame FUCHS Caroline à Monsieur HERMELIN Grégory,
Monsieur JERIBI Karim à Madame VILLETTE Séverine,*

Certifié exécutoire

Préfecture

le : - 7 DEC. 2022

Publiée ou Affichée

le : - 7 DEC. 2022

Absents :

*Monsieur MARQUES Florian,
Monsieur AMSTER Anthony,
Madame PESCH Solène.*

Secrétaire de séance : Madame VILLETTE Séverine.

N° 22/79	OBJET : RECLASSEMENT ET SIGNATURE DE LA CHARTE QUALITÉ DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE
----------	---

Monsieur François MATTON, Adjoint au Maire, expose :

La commune de Gassin est classée parmi les « Plus Beaux Villages de France » depuis 1994. Ce label bénéficie d'une forte reconnaissance parmi les visiteurs tant français qu'étrangers. Il contribue à valoriser le caractère authentique et préservé du village de Gassin et à proposer une offre touristique différente dans le golfe de Saint-Tropez alliant patrimoine, terroir, et politique d'animations dynamique.

Ce classement est réévalué régulièrement par les services de l'association pour vérifier la conformité du village aux critères du référentiel qualité. Il comprend quatre grands axes : les outils d'urbanisme mis en œuvre pour préserver et développer les qualités urbanistiques et architecturales du village, la qualité des réhabilitations du bâti, les réalisations et les projets communaux, ainsi que la promotion et la communication pour assurer le maintien d'un tourisme à visage humain.

Un dossier a été adressé au printemps et, après examen de celui-ci, une visite expertise a été effectuée le 17 Septembre 2022. La commission qualité a confirmé le classement de Gassin parmi les Plus Beaux Villages de France lors de sa réunion des 30 septembre et 1^{er} octobre à Flavigny-sur-Ozerain.

Afin de valider le renouvellement du classement de la commune de Gassin parmi les Plus Beaux Villages de France et d'assurer la volonté de la commune de poursuivre les efforts de protection et de mise en valeur de notre village, Madame Anne-Marie WANIART demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la Charte qualité de l'association.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS n° 22/79 DU 1er DÉCEMBRE 2022 (SUITE)

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la Charte Qualité des Plus Beaux Villages de France dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le maire à signer cette charte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré en séance le 1^{er} Décembre 2022

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

